

**LE POSITIONNEMENT « ORIGINAL » DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION REPOSE SUR :**

- ⇒ des **portefeuilles** composés de jeunes entreprises et d'autres plus matures
- ⇒ des investissements réalisés grâce notamment au travail de prospection directe et à la sélectivité de l'équipe
- ⇒ des opérations permettant aux entreprises de conserver une structure financière très saine et donc une réelle capacité de financement de leurs projets de développement
- ⇒ des **ratios de division des risques visés de 3 à 7%** des souscriptions du Fonds, pouvant être porté à 10% au maximum
- ⇒ une approche multisectorielle privilégiant l'implantation régionale
- ⇒ Au 30 novembre 2011, les taux d'investissement dans des entreprises éligibles des FIP gérés par RHONE-ALPES PME

Dénomination	Date de création	% de l'actif éligible au quota de 60%	Date limite de respect du quota
FIP Rhône-Alpes PME	30/12/2003	84,47%	31/05/2007
FIP Bourgogne, Franche-Comté, Rhône-Alpes PME n°2	31/12/2004	68,13%	31/05/2008
FIP Bourgogne, Franche-Comté, Rhône-Alpes PME n°3	22/12/2005	64,57%	31/05/2008
FIP Rhône-Alpes PME 2010	07/06/2010	39,47%	31/05/2012

L'AMF attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée minimale de huit ans, soit jusqu'au 31 mai 2019, cette date pouvant être repoussée jusqu'au 31 mai 2021 sur décision de la société de gestion. Le fonds d'investissement de proximité, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds d'investissement de proximité décrits à la rubrique « profil de risque » du document d'informations clés pour l'investisseur.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficiez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de gestion. Ce bénéfice dépendra notamment du respect pour ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

**Caractéristiques générales du Fonds**

Société de gestion	RHÔNE-ALPES PME GESTION
Clôture des souscriptions	28 MAI 2012, 12h00
Valeur nominale des parts A	500 €
Souscription minimale	1 part
Valorisation	Semestrielle
Quota de sociétés éligibles à la réduction ISF	60%
Zone d'investissement privilégiée	Bourgogne, Ile-de-France et Rhône-Alpes
Durée de blocage des parts	8 ans (pouvant aller jusqu'à 10 ans) sauf demandes de rachat anticipé pour cause de licenciement, invalidité ou décès
Durée de vie et de blocage	8 ans prorogeable 2 fois 1 an sur décision de la société de gestion
Dépositaire	CACEIS Bank

**Frais et commissions :** Répartition des taux de frais annuels moyens à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats, et à la charge du Fonds pour assurer son fonctionnement

CATEGORIE AGREGEE DE FRAIS	TAUX DE FRAIS ANNUELS MOYENS (TFAM) MAXIMUM	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximum	Dont TFAM distributeur maximum
Droits d'entrée	0,4808 %	0,4207%
Droits de sortie	0,2403 %	
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	3,6538 %	0,3606 %
Frais de constitution	0,0701 %	
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0,4808 %	
Frais de gestion indirects	*	
Total	4,9259 %	0,7813 %

\* Conformément à l'arrêté du 1<sup>er</sup> mars 2011, les frais de gestion indirects liés aux investissements dans des parts d'autres organismes de placement collectif en valeurs mobilières ou fonds d'investissement ont été exclus de la catégorie des frais de gestion indirects pour le calcul du TFAM

DOCUMENT À CARACTÈRE PUBLICITAIRE

FIP  
RHÔNE-ALPES  
PME 2011

FONDS D'INVESTISSEMENT DE PROXIMITÉ

COMMERCIALISATION

2012

30%

de l'investissement\* dans le fonds en réduction d'ISF

Pour un placement bloqué entre 8 et 10 ans soit au plus tard jusqu'au 31 mai 2021

RHÔNE-ALPES  
PME GESTION

## RÉDUCTIONS ET EXONÉRATIONS FISCALES EN CONTREPARTIE D'UN BLOCAGE DE 8 A 10 ANS (SUR DECISION DE LA SOCIETE DE GESTION)

- ⇒ **30% de réduction d'ISF immédiate sur le montant souscrit** (hors droits d'entrée), correspondant à 50% de réduction sur la part investie en PME éligibles (60%), plafonnée à 18.000 €
- ⇒ **Réduction de l'assiette annuelle d'ISF**, correspondant à la part investie en PME éligibles
- ⇒ **Exonération totale d'impôts sur les plus-values réalisées** (hors prélèvements sociaux)

Sous réserve, au plan fiscal, de conservation des parts pendant une durée minimale de 5 ans, dans le cadre d'une durée de blocage de 8 à 10 ans.

## UN MOMENTUM DE MARCHÉ FAVORABLE

- ⇒ **Selon la société de gestion, la crise a rebattu les cartes** : les petites entreprises continuent de se développer malgré la crise traversée et ont besoin de capitaux pour mener à bien leurs projets
- ⇒ **C'est dans cet environnement que le FIP réalisera sa période d'investissement**, bénéficiant ainsi, selon la société de gestion, de la baisse des multiples d'acquisition et de la forte demande actuelle pour le Capital Développement, alliés au savoir-faire historique de l'équipe de gestion.

## DES ACTEURS RÉGIONAUX DE RÉFÉRENCE

- ⇒ La société de gestion intervient depuis plus de 10 ans pour favoriser le développement et la transmission des PME ambitieuses de l'économie régionale, en y jouant un rôle d'actionnaire à valeur ajoutée sur des durées visées de 4 à 6 ans.
- ⇒ **les Caisses d'Epargne régionales** : fidèles à leurs valeurs de proximité, les Caisses d'Epargne proposent à leur clientèle haut de gamme, une diversification de ses actifs, en donnant accès à des fonds gérés selon une stratégie d'investissement simple et directe.
- ⇒ **le Groupe Siparex** : opérant sur le premier marché d'Europe continentale, dans son secteur d'activité, le Groupe Siparex, qui gère plus de 1 Md€, dispose d'une offre élargie à plusieurs segments du Private Equity, avec un focus sur la niche des PME entrepreneuriales et généralement familiales.

## UN CAPITAL HUMAIN EXPÉRIMENTÉ

- ⇒ Une société de gestion, présente sur le terrain depuis plus de 10 ans (dont les 4 investisseurs ont chacun entre 6 et 22 ans d'expérience en capital investissement) et bénéficiant d'une **expérience de cycles entiers sur ce segment**.
- ⇒ Plus de **100 entreprises financées** pour un montant supérieur à 50 M€.

## LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

**LES FIP SONT DES VEHICULES QUI COMPORTENT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL** (Cf. avertissement AMF).

**Dans le respect du quota de 60%, Le FIP investira :**

- ⇒ **20% au minimum dans des sociétés de moins de 8 ans,**
- ⇒ Le solde pourra, en outre, être investi dans des sociétés cotées sur Alternext ou sur le marché libre ou dans des entreprises :
  - ⊗ ayant moins de 250 salariés
  - ⊗ réalisant généralement un chiffre d'affaires consolidé inférieur à 13 M€
  - ⊗ intervenant dans tout secteur d'activité
  - ⊗ pour lesquelles le centre de décision ou la majorité de l'activité sont situés en Bourgogne, Ile-de-France ou Rhône-Alpes
  - ⊗ avec une stratégie et un management ambitieux

**Le FIP investira le solde, soit au maximum 40%, dans des placements monétaires et/ou des placements obligataires.**